

## [Texte]

make the reports to Parliament and that they should be consulted if there is any supplementary agreement under 2.14, the preamble. My understanding is that they are willing to accept those amendments I have put forward this morning, with certain reservations about one of them.

**Mr. Holmes:** I am sorry, I missed that last comment, Mr. Minister.

**Mr. Allmand:** I hear they have reservations about the one we were just discussing, the instrument by which we amend the agreement regarding the Port Burwell. By the way, the amendment with respect to Port Burwell restricts the extinguishment to the Territory, not Quebec. In fact, the purpose of the amendment is to make certain that no rights are extinguished outside the Territory—not outside Quebec, had outside the Territory.

**Mr. Anderson:** Mr. Chairman, I wonder if Mr. Fournier, or one of your officials, could perhaps go into more detail concerning the Naskapi and what has happened since the meeting they had with us. The rights the Naskapi brought up was the question of Category II lands I believe the Naskapi asked for 3,200 square miles of Category II lands, but I believe the Government of Quebec offered 1,600 square miles. I wonder if we could be brought up to date as to whether or not there has been any agreement on the territory itself, Category II—the 1,600 versus the 3,200 square miles.

**Mr. Allmand:** When I spoke to Mr. Bérubé on Thursday, there had not been an agreement on that, although they had moved closer together. But he felt that he had reached his final position, and he was going to leave that with the Naskapi. It was the only thing that was in issue. John, do you have anything further to add to that?

**Mr. Fournier:** Mr. Chairman, I might simply add that on a per capita basis, the area land which Quebec has allocated to the Naskapi for Category II—that is, 1,600 square miles—is equivalent to the area of Category II lands which are provided for under the agreement to the Crees. As they may have told members of the Committee here, what the Naskapi are asking for is the higher per capita amount, which the agreement provides for Category II lands for the Inuit. Quebec is maintaining the position that, as the Naskapis are Indians like the Crees, the same per capita amount should obtain there. That is the last known Quebec position on the issue at this time. There have been a number of working-group meetings over the last two weeks. These will continue this week, and there is to be a plenary session sometime within the next 10 days to 2 weeks, at which time all outstanding issues, including the issue of Category II lands, will be discussed again among all the parties.

• 1050

**Mr. Anderson:** Thank you very much, Mr. Chairman. Do I take it from the Minister's remarks that the Quebec Government has advanced beyond the 1,600 miles? The 1,600 square miles that was their original . . .

## [Interprétation]

ments en retard, que nous fassions rapport au Parlement et que nous les consultations si on passe un accord supplémentaire en vertu de 2.14, c'est-à-dire du préambule. J'ai cru comprendre qu'ils étaient prêts à accepter ces amendements que j'ai présentés ce matin compte tenu de certaines réserves au sujet de l'un d'entre eux.

**M. Holmes:** Je m'excuse, mais je n'ai pas entendu votre dernière remarque, monsieur le ministre.

**M. Allmand:** J'ai appris que les Inuit faisaient des réserves au sujet de l'amendement dont nous discutons justement, c'est-à-dire du document par lequel nous modifions l'accord se rapportant à Port Burwell. En passant, cet amendement se rapportant à Port Burwell restreint l'extinction des droits au territoire mais non pas au Québec. En fait, le but de cet amendement est de s'assurer qu'aucun droit n'est éteint en dehors du territoire, et non pas en dehors du Québec.

**M. Anderson:** Monsieur le président, je me demande si M. Fournier, ou l'un de vos fonctionnaires, pourrait nous donner plus de détails sur l'affaire des Naskapis et sur ce qui s'est produit depuis le jour où nous les avons rencontrés. Les droits soulevés par les Naskapis se rapportaient aux terres de Catégorie II. Je crois que les Naskapis demandaient 3,200 milles carrés de Catégorie II et que le gouvernement du Québec offrait 1,600 milles carrés. J'aimerais savoir si on pourrait nous dire si un accord a été passé au sujet du territoire lui-même, soit de ces 1,600 milles carrés comparativement aux 3,200 milles carrés de Catégorie II.

**M. Allmand:** Lorsque jeudi j'en ai parlé à M. Bérubé, il m'a dit qu'il n'y avait pas encore accord, mais que l'on était dans la bonne voie. Cependant il croyait avoir pris sa décision définitive et voulait attendre que les Naskapis prennent leur décision. C'était la seule question en cause. John, avez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Fournier:** Monsieur le président, j'ajouterais que sur une base par personne, les terres de Catégorie II que le Québec a attribuées aux Naskapis s'étendent sur 1,600 milles carrés et sont équivalentes à la surface des terres de Catégorie II fournies dans le cadre de l'accord passé avec les Cris. Les Naskapis sont venus réclamer en comité une plus importante superficie par personne que ce que l'accord prévoit pour les Catégories de terres II dans le cas des Inuit. Le Québec continue à soutenir que les Naskapis sont des Indiens comme les Cris, et que la même superficie par personne devrait s'appliquer. C'était là la dernière position présentée par le Québec. Au cours des deux dernières semaines, il y a eu un certain nombre de réunions de groupes de travail qui continueront leurs travaux cette semaine. On a prévu une session plénière au cours des dix prochains jours ou deux semaines à venir au cours de laquelle on discutera de toutes les questions importantes en cause, y compris celle des terres de Catégorie II.

**M. Anderson:** Merci beaucoup, monsieur le président. Est-ce que je dois déduire, d'après la remarque de M. le Ministre, que le gouvernement du Québec veut bien donner plus que les 1,600 milles? Les 1,600 milles carrés qui étaient à l'origine . . .